



COLLOQUE

La Gouvernance du Sport

Quels pouvoirs de transformations ?

Appel à communication

Grenoble – France
4-5-6 juin 2009

Partenaires

Conseil Général de L'Isère
Conseil Régional Rhône-Alpes
Comité départemental Olympique et Sportif de l'Isère
Comité Régionale Olympique et Sportif Rhônes-Alpes
En attente de l'accord d'autres partenaires

Comité scientifique

Michaël ATTALI

Université Joseph Fourier - Grenoble 1

Emmanuel BAYLE

Université de Bourgogne-Dijon

Jean-Pierre CALLÈDE

MSH Aquitaine

Patrick CLASTRES

Sciences Po Paris

Jacques DEFRANCE

Université Paris X

Bertrand DURING

Université Paris V

Olivier IHL

IEP Grenoble

Jean SAINT-MARTIN

Université Claude Bernard - Lyon 1

Thierry TERRET

Université Claude Bernard - Lyon 1

Programme scientifique

La gouvernance du sport est aujourd'hui au cœur des préoccupations institutionnelles. Relevant historiquement de l'initiative privée, la gestion du sport, son développement et son organisation ont fait très tôt l'objet d'une attention spécifique. À différents niveaux, nombreux sont ceux qui ont développé des stratégies particulières pour en transformer les pratiques, l'organisation et en définitive son rôle social. Faisant intervenir plusieurs catégories d'acteurs, des institutions aux intérêts parfois contradictoires, cette gouvernance a été soumise à des enjeux diversifiés que le colloque aura pour ambition de préciser.

L'éclairage socio-historique constitue une première piste de compréhension de la gouvernance du sport. En faisant apparaître les conditions de la genèse des institutions de gouvernance comme des modes de gouvernement, en situant les transformations en fonction des conjonctures, elle permettra de situer les homologues tout autant que la diversité des instances de gouvernance et de leur champ d'action.

Elle sera complétée utilement par l'analyse politiste en vue d'éclairer les mécanismes de l'action dans une diversité de contextes. Étudiant les cadres législatifs du sport comme les lieux de pouvoir ou les réseaux, elle devrait permettre d'en situer la fonction. Elle sera également l'occasion de déterminer s'il y a une spécificité de la gouvernance du sport ou si elle répond aux mêmes règles que les autres domaines de l'intervention publique.

Ce thème de la gouvernance du sport sera propice au développement de perspectives économiques. Si elles ne sont pas nouvelles, la période contemporaine en exacerbe l'importance. Des groupes industriels aux médias audiovisuels, tout un panel d'acteurs tente de jouer un rôle dans le sport, voire de l'associer à des facteurs économiques, afin d'en faire un élément stratégique qui en retour participe à sa transformation. Au-delà des discours convenus sur les rapports entre sport et économie, il s'agira de mener des analyses précises sur l'influence des facteurs économiques dans la gestion du sport.

Plus que tout autre domaine, le sport revêt une dimension internationale que la question de la gouvernance devrait permettre d'explorer. Faisant intervenir des organismes supranationaux (CIO, etc.) et internationaux (fédérations, union européenne, etc.), le sport reste souvent une affaire nationale dont il s'agira d'explorer les contradictions mises à jour notamment à l'occasion d'événements (coupe du Monde, Jeux Olympiques, etc.).

Ce colloque a ainsi pour ambition de soumettre la question de la gouvernance du sport à un triple éclairage (socio-historiques, politistes et économiques) n'excluant naturellement pas les aspects sociologiques ou culturels si prégnant dans le sport. Les organisateurs du colloque proposent plusieurs axes d'analyse aux communicants. Chacun d'eux pourra être abordé par l'intermédiaire de ses éclairages. La possibilité est donnée d'ouvrir des sessions supplémentaires en fonction de thématiques qui pourrait émerger à la suite de l'appel à communication.

Session 1 – Géopolitique et enjeux transnationaux

Si la mondialisation du sport engendre des modes d'action qu'il s'agira de préciser, il demeure qu'elle est dépendante d'enjeux multiples qui conduisent à faire du sport un élément de régulation internationale. Les contributions sur les aspects géopolitiques pourront être utilement complétées par des analyses de natures économiques.

Session 2 – Les cadres nationaux de gouvernance

Chaque pays a développé des institutions particulières de gouvernance du sport dont les transformations dans le temps traduisent des inflexions importantes dans les perspectives visées par le sport. Au côté de d'étude de cas nationaux, des travaux comparatifs peuvent être envisagés afin de situer les spécificités.

Session 3 – Les institutions internationales

Non limitée à l'espace national, l'organisation du sport est structurée par un ensemble d'instances (CIO, fédérations internationales, etc.) dont il s'agira de mesurer l'influence, les logiques d'actions et le pouvoir de transformations.

Session 4 – Gouverner par l'évènement

L'évènement sportif constitue un acte de gouvernance à part entière à appréhender dans toute sa complexité. De la désignation du lieu de l'évènement à son déroulement, il s'agira d'en préciser la fonction, les enjeux poursuivis ou les modalités d'organisation.

Session 5 – Les acteurs de la gouvernance

Souvent personnifiée, la gouvernance du sport est dépendante de parcours individuels prenant un sens collectif. Si Pierre de Coubertin demeure une référence qu'il s'agira d'interroger, nombreux sont ceux dont l'action a participé à structurer le sport par l'intermédiaire de modes de gouvernance particuliers. Si les dirigeants feront l'objet d'une attention particulière, le rôle des bénévoles et les fonctions qui leurs sont dévolues pourront constituer un champ d'analyse.

Session 6 – Sponsoring et publicité

Les investissements considérables dans le domaine du sport conduisent à une implication de plus en plus marquée des acteurs économiques dans le monde sportif. Il s'agira d'en préciser la nature et les inflexions qu'elle opère dans l'organisation et la gouvernance sportive.

Session 7 – Les contenus de la gouvernance

Quelles sont les fonctions attribuées au sport ? Quelles sont les valeurs associées ? Quelles initiatives traduisant en actes les formes de gouvernance ? Telles seront quelques questions traitées par les communications de cette session interrogeant également les aspects législatifs du sport.

INFORMATIONS POUR COMMUNIQUER

Il convient de proposer à compter du 15 décembre 2008 et jusqu'au 15 février 2008, un résumé comprenant les principales questions, les sources, la méthodologie, les résultats et 5 mots-clés, ainsi que le numéro de la session correspondante. Les résumés seront soumis au comité scientifique qui validera ou non votre participation.

Instructions concernant les résumés

Les résumés doivent être rédigés en police **times 10**, interligne simple de 500 mots. Le titre sera placé en haut centré en gras. Le nom des auteurs et leur institution apparaîtront à droite sous le titre, après avoir passé une ligne.

Le document transmis se terminera par 5 mots-clés permettant de caractériser la communication.

Les résumés sont à envoyer par courrier électronique en fichier attaché **sous le format « .doc »** à l'adresse suivante : m.attali@wanadoo.fr

Le document portera votre nom sous la forme « nom.initiale du prénom.doc » (exemple dupont.j.doc)

Langue : les communications en français et en anglais sont acceptées

Communications : les communications des intervenants sont de vingt minutes suivies de dix minutes d'échanges. Les conférences invitées sont de 40 minutes.

ANIMATIONS SCIENTIFIQUES

CONFÉRENCES

Au côté des communications afférentes aux thématiques proposées, des conférences seront proposées. Elles permettront notamment de proposer des témoignages de dirigeants nationaux et internationaux.

Comité de pilotage

Michaël Attali, Gérard Bourguilleau, Jean Durry, Jean-Michel Martin, Jean-Pierre Lefèvre, Claude Piard, Rudolph Roger, Pierre Rostini, Edmond Seuillard

Comité d'organisation

Michaël Attali (responsable), Natalia Bazoge, Thierry Bellier, Gérard Bourguilleau, Marika Briot, Jean Durry, Lisa Haye, Jean-Philippe Heuzé, Dominique Jorand, Nicolas Delorme, Mathieu Gurlan, Yoan Grosset, Hocine Hadji, Claude Piard, Yohann Rech, Pierre Rostini, Edmond Seuillard

CALENDRIER

Envoi des résumés : du 10 décembre 2008 au 15 février 2009 à

m.attali@wanadoo.fr

Retour des expertises : 15 mars 2009

Inscription et règlement : avant le 1^{er} juin 2009

Déroulement du colloque : 4, 5, 6 juin 2009

Envoi des textes définitifs : 31 décembre 2009

Navette expertise : 1^{er} janvier 2010 – 1^{er} mars 2010

Publication des actes : 4^{ème} trimestre 2010

Organisation

Hébergement : une liste d'hôtels à proximité du site sera communiquée à tous les intervenants. Des conditions de réservations avec les hôteliers vous permettront d'obtenir des tarifs préférentiels. Le comité d'organisation n'assure pas l'hébergement des participants.

Actes : les consignes pour la rédaction des textes définitifs seront envoyées aux participants à réception de l'inscription. Après expertise, les textes évalués positivement par le comité scientifique seront publiés fin 2010.

TARIFS

INSCRIPTIONS

Comprenant l'accès aux sessions, "les pauses cafés", les documents de travail

Ensemble des participants	90 €
Etudiants (joindre une photocopie de la carte)	30 €

RESTAURATION

Repas de gala (vendredi soir)	50 €
Repas jeudi midi	15 €
Repas vendredi midi	15 €
Repas samedi midi	15 €
Actes du colloque	55€ ¹

Adresse postale

Michaël Attali "La gouvernance du sport 2009"

Université Joseph Fourier – Grenoble 1 UFRAPS – B.P. 53 – 38041 Grenoble Cedex 9

¹ Le prix est fixé sur la base de deux volumes. Si les actes étaient réduits à un seul volume, l'organisation procéderait à un remboursement.